

Stop au brûlage des déchets verts, une ressource végétale à valoriser

 Air Extérieur  Déchets

Mots clés

qualité de l'air

En France, le brûlage des déchets verts à l'air libre, pourtant interdit, est encore très répandu : plus de 15% des personnes possédant un jardin enfreignent la loi (parfois sans le savoir), et 830 000 tonnes de déchets végétaux sont brûlés chaque année. Cette pratique, qui émet des polluants atmosphériques toxiques, est néfaste pour notre santé et pour l'environnement, et elle limite le retour au sol de la matière organique. Les déchets verts sont des ressources précieuses : des alternatives existent pour les valoriser plutôt que de les faire partir en fumée. (source FNE)

Voilà un dossier d'information sur le sujet produit par FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

Consulter le dossier

<https://fne.asso.fr/dossiers/stop-au-brulage-des-dechets-verts-une-ressource-ve...>

 Mise à jour de cette page : 07/07/2023

[Ressources pour comprendre et transmettre](#)

Format :

[Dossier de connaissances ou d'information](#)

Année :

2023

Auteur :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT